

Ordinateur personnel

Rentrée scolaire 2023-24

Aux apprenti-e-s et étudiant-e-s,

A leurs employeurs pour information,

Vous débuterez votre formation dans le Pôle Santé et Social en août 2023. Vous aurez l'obligation d'être équipé-e d'un ordinateur portable personnel ou d'une tablette. Pour les apprenti-e-s, l'éventuelle prise en charge du coût d'acquisition de cet appareil par le formateur est précisé au point 6 du contrat CFC.

Avant votre première journée de cours, vous devrez avoir acheté votre ordinateur ou tablette qui doit correspondre aux caractéristiques minimales suivantes :

ORDINATEUR	Ordinateur portable	Ordinateur portable
Système d'exploitation	Windows 10 – home ou supérieur (Versions 10S et 11S non autorisées)	MacOS – 11 ou plus
Processeur	Min. Intel I5 ou AMD Ryzen	Min. Intel I5 ou Apple M1
RAM	Min. 8 Go	Min. 8 Go
Disque dur SSD	Min. 256 Go	Min. 256 Go
Écran	Min 13 pouces	Min 13 pouces
Option recommandée	Si l'écran n'est pas tactile, petite tablette graphique (yc stylet) (Type WACOM par exemple)	

TABLETTE	iPad (recommandé)	Tablette Android
Système d'exploitation	IOS 15 ou plus	OS : Android 12
Processeur	Génération 8 (Modèle 2020 minimum)	
RAM		4 Go
Disque dur SSD	Minimum 64 Go	128 Go dont 64 Go d'espace libre pour l'école
Écran	10 pouces	10 pouces
Option recommandée	Clavier amovible et stylet	

Les supports de cours sont en partie numériques et vous serez amené-e à prendre des notes. Ainsi, si l'écran de votre ordinateur portable n'est pas tactile et que vous n'optez pas pour une tablette graphique, ou si vous n'avez pas de stylet pour votre tablette, vous devrez prendre vos notes sur un cahier papier.

Si vous ne possédez pas encore d'appareil, vous pouvez en acquérir un auprès d'un magasin spécialisé ou par le biais du site <https://poseidon.epfl.ch> ou également acheter un modèle d'occasion (par exemple sur le site www.infoecoit.ch). Vous pourrez bien sûr utiliser votre appareil dans le cadre privé.

L'installation de votre ordinateur ou tablette s'effectuera à l'école et vous serez assisté-e pour cela par des enseignants et/ou des collaborateurs du service informatique.

Une fiche contenant des informations complémentaires vous sera adressée d'ici la fin de l'année scolaire.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ces indications.

Olivier Frei
Directeur adjoint

Le 27 mars 2023.